

AVIS PUBLIC

Modification du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents

(article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*)

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le projet de Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents est déposé pour consultation durant au moins 30 jours à compter de la présente.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du projet de règlement peut le consulter en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cskamloup.qc.ca/wp-content/uploads/2021/12/SG-REG-0201-Reglement-sur-la-procedure-dexamen-des-plaintes-formulees-par-les-eleves-ou-leurs-parents.pdf>.

Les personnes ayant des commentaires à formuler sont priées de les faire parvenir par écrit au plus tard le 1^{er} février, à 12 h, à l'attention de la secrétaire générale, madame Geneviève Soucy, à l'adresse courriel secgen@cskamloup.qc.ca ou par courrier au 464, rue Lafontaine, C. P. 910, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration qui se tiendra le 8 février 2022, à 19 h 30, via Teams.

Pour obtenir le lien de la rencontre publique, veuillez communiquer avec le secrétariat général, 24 h avant celle-ci, au 418 862-8201, poste 3060.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 9 décembre 2021.

Geneviève Soucy,
Secrétaire générale

Québec 